

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 13
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 7 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 31 mars, sous la présidence de M. Jean-Pierre Mauvezin.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER.

Etaient absents ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS) MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME JACKIE VAZ SANTIAGO).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. YANNICK PUGET.

DÉLIBÉRATION n° 2022/08

Objet : Adoption du Compte Administratif 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent le président de séance.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2021 qui font apparaître un résultat de l'exercice de :

- - 5 160.17 € pour la section de fonctionnement
- + 4 199.60 € pour la section d'investissement
- - 900 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- + 39 248.65 € pour la section de fonctionnement
- + 1 440 € pour la section d'investissement
- - 900 € de restes à réaliser en investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 11 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220411-D2022_08_1-DE

Le détail du Compte Administratif est présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, hors de la présence de Madame la Vice-Présidente,

1° De donner acte à Madame la Vice-Présidente de la présentation faite du Compte Administratif 2021,

2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2021.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**



- Transmis le 11 AVR. 2022

- Affiché le 11 AVR. 2022